



A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

**Objet : des nouvelles de ma requête
envoyée au TA de Nîmes le 21 juin 2024**

Lettre recommandée avec accusé de réception
numéro 1A 215 354 4779 5

**Association FRancophonie AVenir (A.FR.AV)
contre la Communauté de communes de
Vaison-Ventoux.**

Ex-dossier n° 2102680-4

**Tribunal administratif de Nîmes
Monsieur le Président
16 avenue Feuchères
CS 88010
30941 Nîmes Cedex 9**

Manduel, le 4 février 2025

Monsieur le Président,

Le 21 juin 2024, j'ai adressé au Tribunal administratif de Nîmes, une requête pour demander que soit exécuté le jugement n° 2102680 du 13 octobre 2023 du tribunal administratif de Nîmes condamnant la Communauté de communes de Vaison-Ventoux, or, à ce jour, je n'ai aucune nouvelle de ce qui est advenu de ma requête.

Je n'ai reçu du Tribunal administratif de Nîmes ni accusé de réception ni, bien évidemment, un numéro Sagace pour suivre le dossier en ligne.

Je vous prie donc, par la présente lettre, de bien vouloir me renseigner sur ce qui s'est passé et ce qu'il faut que je fasse pour rétablir la situation.

En vous remerciant de prendre bonne note de ma demande et restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

**Régis Ravat,
Président de l'A.FR.AV**

Pièce jointe : [la lettre qui accompagnait ma requête envoyée le 21 juin 2024.](#)

